

Date d'envoi de la convocation : 20 Mai 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de Procurations : 10
Nombre de Votants : 92
Date d'affichage du compte rendu : 2 Juin 2014
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 10 Juin 2014

PRESIDENCE DE : M. Jean-Pierre REBOURGEON

Présents : **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Pascal HUGUENIN (Suppléant de BOUZE lès BEAUNE), Francis LECHAUVE (Suppléant de MELOISEY).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Stéphane DAHLEN,
- Mme Isabelle BIANCHI à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Marie-France BRAVARD,
- M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
- M. Jean-Benoît VUITTENEZ à Mme Anne CAILLAUD,
- Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Michel PICARD,
- M. Marc DENIZOT à M. Patrick MANIERE,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : Alain SUGUENOT

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

En l'absence de M. SUGUENOT qui a quitté la salle et cédé la présidence de l'Assemblée à M. REBOURGEON, Co 1^{er} Vice-Président, M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération, il appartient à son Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif.

Il indique que celui-ci présente des identités de valeurs identiques à celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année après reprise des résultats de l'année antérieure.

Le rapporteur précise que l'exercice 2013 correspond à la septième année d'exécution du budget de la Communauté d'Agglomération. Il correspond à la fin d'un mandat dont la première moitié a été marquée par la gestion de compétences nouvelles, la seconde ayant servi de rampe de lancement pour des projets structurants conduits dans une logique de développement harmonisé et concerté d'un territoire vaste et varié.

M. CHAMPION ajoute que l'excédent global dégagé par le Budget Général, en hausse par rapport à l'exercice précédent, témoigne de la capacité de la Communauté d'Agglomération à recourir à l'emprunt dans un cadre de confiance vis-à-vis des marchés financiers et des établissements bancaires après avoir mobilisé pendant trois années successives son épargne pour financer ses investissements sans s'endetter.

Afin d'analyser plus précisément la situation du Compte Administratif 2013, seront successivement présentés dans le présent rapport :

- l'état financier global, tous budgets confondus, en se référant à celui de l'exercice 2012,
- l'état financier par budget, avec le rappel des investissements lourds réalisés ou au moins engagés.

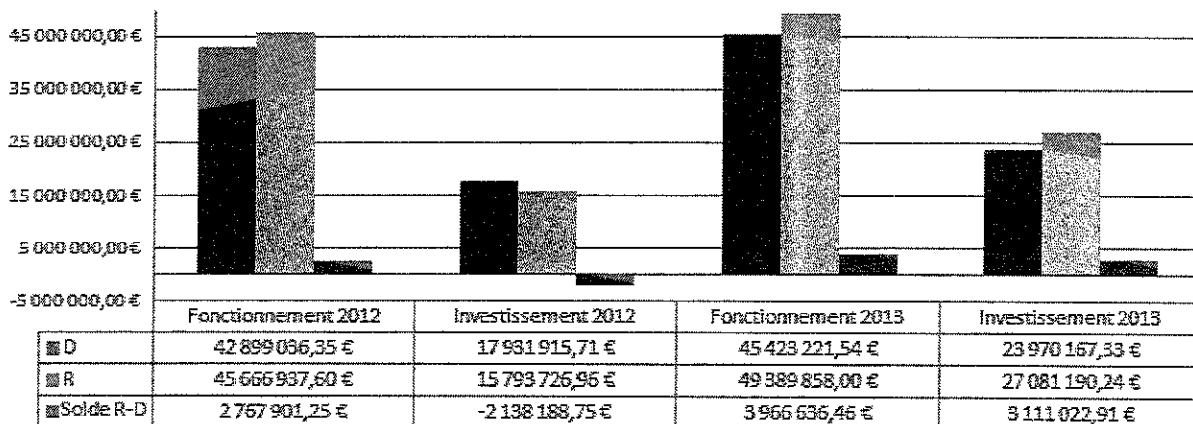
❖ **LE BUDGET CONSOLIDE**

➔ **Vision tous budgets confondus**

L'excédent global de clôture sur l'exercice 2013 est constaté à hauteur de 7 077 659, 37 €.

Les flux financiers constatés en 2013 sont en nette augmentation par rapport à 2012 en dépenses (+8 562 436,81 €, soit +14,08%), comme en recettes (+15 010 383,68 €, soit +24,42%) ainsi que le montre le graphique présenté ci-après :

Synthèse des charges et produits par section pour 2012 et 2013



Cette situation s'explique pour l'essentiel par le rythme de croisière pris par la Communauté d'Agglomération en termes de compétences exercées -aucun nouveau transfert n'ayant été opéré depuis 2009- ainsi que par le recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2013, afin de financer des projets d'envergure.

Après trois exercices au cours desquels l'EPCI a consacré sa trésorerie disponible à l'autofinancement de ses investissements, sa bonne santé financière au regard de son faible endettement a permis à la CA de recourir à l'emprunt dans de bonnes conditions au cours de l'année 2013.

Tous budgets confondus, plus de 9 M€ ont été empruntés dans des conditions avantageuses et sécurisantes comme en témoigne le tableau suivant :

Affectation	Montant Emprunté	Prêteur	Taux	Durée
Budget Principal	2 000 000 €	CFF	Fixe : 3,28%	15 ans
Total Budget Principal	2 000 000 €			
BA Transports	490 000 €	CFF	Fixe : 3,21%	8 ans
Total BA Transports	490 000 €			
BA Asst Affermage	393 000 €	CFF	Fixe : 4,12%	20 ans
BA Asst Affermage	692 500 €	LBP	Fixe : 3,75%	20 ans
BA Asst Affermage	692 500 €	CDC	Révisable : Livret A + 1pt (=2,25% actuellement)	30 ans
Total BA Asst Affermage	1 778 000 €			
BA Asst Régie	673 000 €	CFF	Fixe : 4,12%	20 ans
Total BA Asst Régie	673 000 €			
BA Eau Affermage	1 727 000 €	CFF	Fixe : 4,12%	20 ans
BA Eau Affermage	1 005 000 €	LBP	Fixe : 3,75%	20 ans
Total BA Eau Affermage	2 732 000 €			
BA Eau Régie	1 367 000 €	CFF	Fixe : 4,12%	20 ans
Total BA Eau Régie	1 367 000 €			
Total général	9 040 000 €			

A noter qu'un emprunt de 2,7M€ contracté auprès du Crédit Mutuel au cours de l'exercice 2010 et initialement affecté au financement des Zones d'Aménagement Concerté, a fait l'objet d'une réimputation aux Budgets Annexes « Assainissement Affermage » (2 019 000 €) et « Eau Régie » (681 000 €). Le profil de ce contrat particulièrement avantageux (Taux fixe de 3,35% sur 20 ans) apparaissait en effet beaucoup mieux adapté au financement du service public de l'eau et de l'assainissement qu'à la création d'une zone d'activité. Il convient dès lors de préciser que cette opération ne constitue pas une charge nouvelle pour la collectivité.

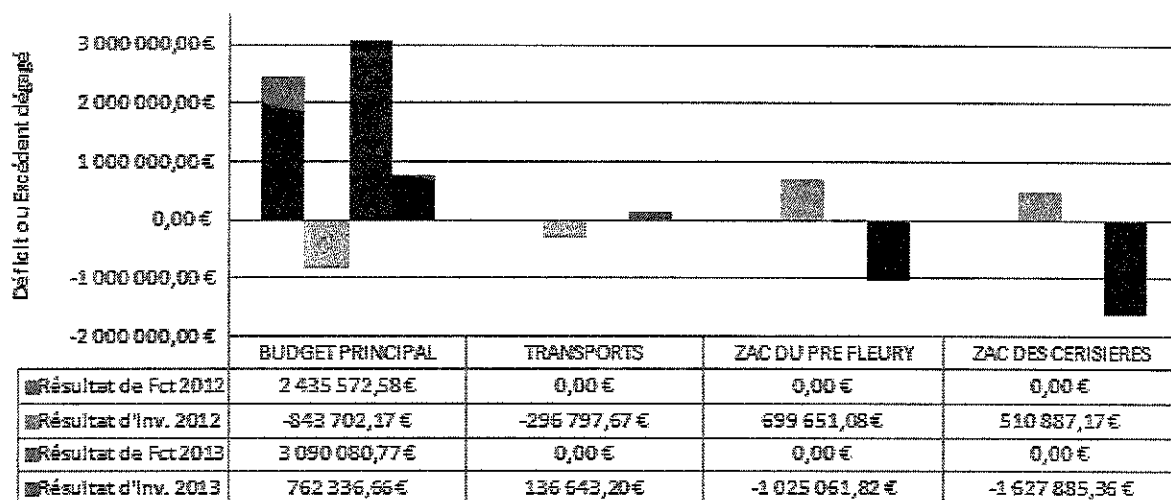
L'encours de la dette par Budget au 31 décembre 2013 est le suivant :

Budget		Capital restant dû au 31 décembre 2013
Budget Principal	Hors déchet	5 617 176,51 €
	Déchet	139 842,76 €
BA Transport		554 157,50 €
BA Assainissement Affermage		12 948 581,79 €
BA Assainissement Régie		1 267 410,70 €
BA SPANC		- €
BA Eau Potable Affermage		2 945 931,69 €
BA Eau Potable Régie		2 178 082,10 €
BA ZAC du Pré Fleury		- €
BA ZAC des Cerisières		- €
		25 651 183,05 €

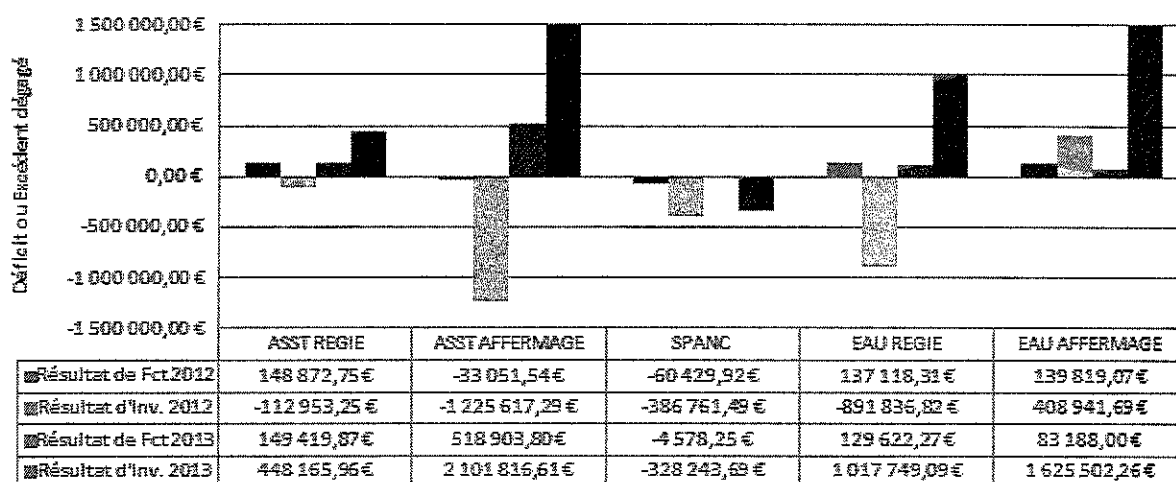
Cette situation traduit la gestion rigoureuse de l'EPCI tant dans les domaines financier et fiscal qu'en termes de management et de mutualisation des ressources dans un contexte de crise économique internationale. Il convient toutefois de noter que l'ampleur du plan pluriannuel d'investissement nécessitera de recourir à nouveau à l'emprunt au cours de l'exercice 2014.

La comparaison entre les exercices 2012 et 2013 fait apparaître pour le Budget Principal et les Budgets Annexes les résultats de clôture synthétisés ainsi :

Synthèse des résultats dégagés en 2012 et 2013 (1/2)



Synthèse des résultats dégagés en 2012 et 2013 (2/2)



❖ BILAN PAR BUDGET

Sont présentés ci-dessous par budget :

- le comparatif 2012-2013 des résultats de clôture Fonctionnement/ Investissement et global par budget,
- le bilan des principaux investissements effectués sur l'exercice 2013.

→ BUDGET PRINCIPAL

- Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :

	2013	2012
Fonctionnement	3 090 080,77 €	2 435 572,58 €
Investissement	762 336,66 €	- 843 702,17 €
Résultat Global	3 852 417,43 €	1 591 870,41 €

Si on le compare à 2012, le résultat de clôture est en hausse de 2 260 547,02 €. Cette variation résulte d'une augmentation plus importante des recettes hors emprunt (+5,08%) que des dépenses (+4,54%), ce qui relève de la performance dans un contexte de raréfaction des deniers publics.

Cette tendance s'explique de deux façons :

➤ la Section d'Investissement : son résultat excédentaire résulte principalement du recours à l'emprunt à hauteur de 2M€ contracté en décembre 2013 pour financer des investissements qui se sont élevés à hauteur 5,1M€,

➤ la Section de Fonctionnement : le dynamisme des bases fiscales pourtant contrarié par une baisse des dotations et une hausse des péréquations ainsi qu'une bonne maîtrise des charges permettent à l'EPCI de dégager un bon Coefficient d'Intégration Fiscale – CIF – en cette dernière année de gel de l'enveloppe normée avant une réduction significative dans le cadre de la réduction des déficits publics ; dans ce contexte, l'excédent de la section de fonctionnement fait un bon de +665 000 € par rapport à 2012, résultat à souligner.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, ainsi que l'a envisagé l'esquisse budgétaire, il est possible de confirmer les données suivantes :

- dans un contexte de baisse globale des dotations liées aux dispositions prises pour réduire le déficit de l'Etat, la DGF augmente néanmoins de 115 636 €, soit 4,99 %, entre 2012 et 2013 passant de 2 315 464 € à 2 431 100 € : ce constat est principalement dû à l'amélioration du Coefficient d'Intégration Fiscale de l'EPCI ; néanmoins, les efforts fournis par la Collectivité depuis sa création, en matière de transferts de charges notamment, seront moins visibles dès 2014 ; en effet, l'enveloppe globale nationale est réduite à hauteur d'1,5 Mds € pour 2014, le bloc communal (Communes + EPCI) étant impacté à hauteur de 56% ; la tendance baissière évoquée pour 2014 à l'occasion du Budget Primitif est confirmée ; après notification, la Dotation d'Intercommunalité s'établit pour 2014 à 2 151 140 € en baisse de 11,51% par rapport à 2013 ;
- comme le montre le tableau ci-dessous, le solde net de fiscalité locale après comptabilisation des Attributions de Compensation (= impositions locales - AC - prélèvement FNGIR - FPIC) représente 6 004 716 €, en hausse de 648 936 €, soit +12,12% par rapport à 2012, résultat à également souligner.

Par référence à l'exercice budgétaire 2012 et compte tenu des éléments de contexte développés ci-avant, les constats suivants peuvent être faits :

Evolution des concours financiers de l'Etat	2012	2013	Ecart	
Dotations d'intercommunalité	2 315 464 €	2 431 100 €	115 636 €	4,99%
Dotations de compensation (part salaires)	3 467 073 €	3 403 469 €	-63 604 €	-1,83%
Compensation d'exonérations fiscales décidées par l'Etat	382 683 €	358 682 €	-24 001 €	-6,27%
Total des concours financiers	6 165 220 €	6 193 251 €	28 031 €	0,45%
Produit de fiscalité reçu	16 600 822 €	17 343 576 €	742 754 €	4,47%
- FNGIR (Péréquation verticale)	1 882 046 €	1 895 602 €	13 556 €	0,72%
- FPIC (Péréquation Horizontale)	19 882 €	100 144 €	80 262 €	403,69%
- Attributions de Compensation nettes	9 343 114 €	9 343 114 €	0 €	0,00%
Produit net de fiscalité	5 355 780 €	6 004 716 €	648 936 €	12,12%
Total Dotations + Fiscalité	11 521 000 €	12 197 967 €	676 967 €	5,88%

- les autres recettes fiscales évoluent différemment :
 - ★ la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères -TEOM- augmente de 2,83 % (+ 122 710 €) passant de 4 326 100 € à 4 448 810 €,
 - ★ la Taxe de Séjour passe de 781 586 € en 2012 à 797 198 € en 2013, en hausse de 15 612 € (1,99%) par rapport à l'exercice précédent, ce qui traduit le dynamisme touristique du territoire,
- les recettes tarifaires ont progressé de près de 250 000 €, représentant 9,49% d'augmentation par rapport à 2012,
- en parallèle, les subventions de fonctionnement progressent de +175 008 € par rapport à 2012 pour s'établir à 2 600 667 €, soit une hausse de +7,21% par rapport à 2012 ; cette hausse importante s'explique en grande partie par un décalage dans le versement de l'acompte 2012 de la prestation de service Enfance ; son versement, intervenu courant 2013, a en effet été différé du fait de retards pris en 2012 dans sa gestion des éléments nécessaires au calcul de cette prestation par les services de la CAF,
- en matière de ressources humaines, si la masse salariale brute augmente de 2,4% entre 2012 et 2013 (soit 12,19M€ pour 2013 contre 11,89M€ en 2012), la charge nette (Masse salariale brute moins la part supportée par les Budgets Annexes moins les mises à disposition de personnel aux communes et organismes extérieurs moins les indemnités journalières remboursées par l'assurance maladie) supportée par le contribuable intercommunal subit une augmentation mesurée de seulement +0,73%. Elle s'établit à 10 109 451 € en 2013 contre 10 035 831 € pour 2012,
- les Attributions de Compensations -AC- nettes (rapport AC positives – AC négatives) se stabilisent à leur niveau de 2012 soit 9 343 114 € ; cela représente pour la Communauté d'Agglomération une moindre dépense qui devrait se poursuivre en 2014,
- la subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal au profit du Budget Annexe des Transports, après un exercice 2012 marqué par des redéploiements internes, revient en toute logique proche de son niveau de 2011 ; elle passe de 663 461 € en 2011 à 531 194 € en 2012 pour s'établir à 672 265 € en 2013 (soit +8 804 € ou +1,32% entre 2011 et 2013 avec cependant une amélioration de la qualité du service),
- la faculté de recourir au Budget Principal pour équilibrer le service du SPANC étant ouverte pendant 5 ans, aucune subvention au profit du Budget Annexe n'a été versée depuis l'exercice 2011 (pour mémoire, 93 003 € étaient venus équilibrer le Budget Annexe en 2011) ; il est rappelé à cet égard que le Budget Principal prend en charge directement les dépenses liées aux contentieux en cours dans ce domaine.

Comme pour le Fonctionnement, le résultat excédentaire en section d'Investissement s'inscrit dans une démarche volontariste de maîtrise renforcée dans la mise en œuvre des politiques publiques :

- en 2013, un emprunt de 2M€ a été réalisé pour financer les investissements votés par l'Assemblée, ce qui a pour effet d'augmenter légèrement le ratio de désendettement qui représente environ 2,5 années au 1^{er} janvier 2014 ; cette situation, signe de confiance des établissements de crédit envers l'EPCI, lui permet de dégager des marges de manœuvre significatives en fonctionnement.

En effet, comme indiqué dans un rapport distinct, il est proposé de n'affecter à l'investissement que la part d'excédents de fonctionnement correspondant à la gestion des Déchets objet d'une comptabilité analytique au sein du Budget Principal ; cela aura pour effet de dégager des marges de manœuvre non négligeables,

- la récupération de 942 645 € de FCTVA a permis, quant à elle, de produire de l'épargne et de réduire d'autant le besoin de financement de la section d'investissement au cours de l'exercice 2013,
- des subventions ont été réellement perçues pour un montant 1 436 784 € contre 616 666 € au cours de l'exercice 2012. Cette situation traduit les efforts des services communautaires pour être à l'affût de toute contribution extérieure, dans un cadre contractuel ou dans celui d'appel à projets,
- la charge nette des amortissements passe de 507 925 € en 2012 à 565 937 € en 2013, ce qui correspond à l'augmentation du patrimoine communautaire.

L'ensemble des recettes dégagées sans recours à l'emprunt a permis de financer 84,75% des investissements réalisés en 2013 à hauteur de 5,2M€, dont 1 093 943 € de reports de l'exercice 2012. Ce ratio s'établissait à 69,67% en 2012.

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 198 588 € qui représente 3,69 % de l'enveloppe globale, les investissements concernent les postes suivants :

CA 2013	Amortisss des subvention	Etudes, licences...	Acquisit ^o , réalisat ^o , Wx en cours	Fonds de concours versés	TOTAL Brut	Rbst K	TOTAL Net
TOURISME	14 630 €	21 765 €	3 159 646 €		3 196 041 €	123 921 €	3 319 962 €
PETITE ENFANCE	30 863 €	3 124 €	77 463 €		111 450 €	4 321 €	115 772 €
ENFANCE	11 905 €		368 445 €	3 287 €	383 637 €	14 875 €	398 512 €
EQUIPTS SPORT		6 279 €	307 556 €		313 835 €	12 168 €	326 003 €
EQUIPTS CULT	563 €		14 264 €		14 827 €	575 €	15 401 €
URBA/INFRA		53 207 €	138 263 €	3 000 €	194 471 €	7 540 €	202 011 €
FDC VERSES				20 120 €	20 120 €	780 €	20 900 €
INFORMATIQUE		64 166 €	58 077 €		122 243 €	4 740 €	126 983 €
SERVICES TRSVX	250 €	5 980 €	41 291 €		47 521 €	1 843 €	49 364 €
DECHETS	15 074 €		747 551 €		762 625 €	27 825 €	790 450 €
Budget Principal	73 285 €	154 522 €	4 912 557 €	26 407 €	5 166 770 €	198 588 €	5 365 358 €

→ BUDGET TRANSPORTS

- Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :

	2013	2012
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	136 643,20 €	-296 797,67 €
Résultat Global	136 643,20 €	-296 797,67 €

➤ la Section de Fonctionnement

	Réalisé 2013	Réalisé 2012
DEPENSES	3 472 843,12 €	3 322 275,01 €
011 - CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	2 677 058,89 €	2 600 520,11 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	668 601,63 €	607 802,76 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	199,00 €	- €
66 - CHARGES FINANCIÈRES	17 861,59 €	7 362,29 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	109 122,01 €	106 589,85 €
RÉCETTES	3 472 843,12 €	3 322 275,01 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	43 942,32 €	27 769,82 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	1 004 286,57 €	960 801,30 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 751 922,14 €	1 802 464,58 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,32 €	45,35 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	672 265,77 €	531 193,96 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	425,00 €	- €

La Section de Fonctionnement est parfaitement équilibrée, grâce à une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal, versée en fin d'exercice 2013 à hauteur de 672 265,77 € soit une augmentation de 141 071,81 € par rapport à 2012.

✓ *Répartition des dépenses*

Les dépenses imputées à la Section de Fonctionnement représentent à elles seules 88,12 % des dépenses globales du Budget des Transports (67,93 % pour le seul chapitre 011 – Charges à caractère général).

La délégation de la compétence transports scolaires à des transporteurs par le biais de marchés publics explique que la quasi-totalité des dépenses soit à imputer à la Section de Fonctionnement.

Le montant des dépenses courantes 2013 s'élève à 3 472 843 €, en augmentation de 4,53% par rapport à 2012.

Mais certains postes spécifiques à l'intérieur des dépenses courantes montrent une évolution plus marquée :

- les prestations facturées par les entreprises titulaires de marchés pour les transports scolaires et urbains représentent à elles seules 69,76 % de la Section de Fonctionnement, respectivement 2 061 701,39 € et 360 848,70 € pour l'exercice 2013 contre 2 007 824,57 € et 354 259,63 € en 2012 ; cette hausse de 2,56 % [+3,67% entre 2011 et 2012 soit -1,11 point] résulte essentiellement de l'actualisation légale des prix des marchés (de +1,4 à +3% en 2013),

- la masse salariale est constatée à hauteur de 668 601,63 € contre 607 802,76 € en 2012, représentant une augmentation de 10 %, du fait de redéploiements internes opérés au cours de l'exercice 2012,

- les dépenses liées aux frais de carburant affichent une légère hausse (+1,14 %) soit 101 145,80 € en 2013 pour 100 008,36 € en 2012, montrant ainsi une bonne maîtrise des consommations liée à des formations à l'éco-conduite.

✓ Répartition des recettes

En contrepartie, le montant des recettes (hors subvention d'équilibre) pour l'année 2013 s'élève à 2 800 577,35 €, en augmentation de 0,34 % par rapport à 2012. Les principales évolutions sont les suivantes :

- le Versement Transport représente une recette de 1 004 286,57 € contre 960 801,30 € en 2012 ; cette augmentation en produit (+ 43 485,27 €) trouve son origine dans le fait que l'année 2012 avait été marquée par d'importants rattrapages dus à l'extension du périmètre d'assujettissement au 1^{er} janvier 2011 ; l'augmentation de ce produit reste tout de même réelle puisque le taux de cotisation des entreprises de plus de 9 salariés situées hors de la Ville Centre continue de progresser en passant de 0,26% pour 2012 à 0,27% pour 2013,

- la compensation des transferts de charges et autres remboursements effectués par les deux Conseils Généraux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire représente 1 751 922 € contre 1 797 395 € en 2012, résultat d'une baisse du taux de la Dotation Globale de Décentralisation -DGD- qui sert de référence à l'indexation des enveloppes transférées à la CA,

- la vente des titres de transport s'établit à 43 942 € contre 27 770 € en 2012 ;

- la subvention d'équilibre de 672 265,77 € prélevée sur le Budget Principal, s'élevait à 531 193,96 € en 2012, soit une augmentation de 26,56%. Elle se décompose comme suit :

- * 112 913,00 € prélevés sur les Attributions de Compensation,

- * 559 352,77 € de crédits budgétaires complémentaires.

➤ la Section d'Investissement

Outre le déficit d'investissement 2012 reporté à hauteur de 296 797,67 €, les investissements les plus importants en 2013 ont porté sur les postes suivants :

- l'étude menée dans le cadre du Plan Global de Déplacement lancées en 2011 a mobilisé 59 495 € de reports de crédit 2012 qui ont donc été réglés en 2013,

- l'implantation de plusieurs abribus pour 24 401,37 € (dont 13 063,01 € de crédits 2012 reportés 2013).

On notera également une recette de 490 000 € due à la souscription d'un nouvel emprunt sur 8 ans pour le Budget Transport.

→ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE

❖ *Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :*

	2013	2012
Fonctionnement	518 903,80 €	139 819,07 €
Investissement	2 101 816,61 €	408 941,69 €
Résultat global	2 620 720,41 €	548 760,76 €

➤ La Section de Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2014 est largement excédentaire pour 2013. Il résulte principalement d'une hausse des recettes liées à la redevance assainissement (+ 19,51 %) et du déblocage du fonds de renouvellement pour 266 277,58 €.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2012 (+ 0,44 %). Cependant, il convient de souligner quelques évolutions dans les postes de dépenses suivants :

- une baisse des frais généraux sur l'exercice 2013 [-43,03 %] lié aux taxes foncières qui avaient été réglées sur l'exercice 2012 pour les stations d'épuration de LADOIX-SERRIGNY et de MEURSAULT ; ces dernières ont fait l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2013 suite à un trop versé (remboursement par l'administration fiscale de 105 330 €),
- une augmentation des crédits destinés au paiement des intérêts d'emprunt : 451 170,30 € en 2013 contre 403 056,45 € en 2012,
- une augmentation des dotations d'amortissement résultant du lourd programme d'investissement conduit par la Communauté d'Agglomération (+ 14,43 %).

✓ Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement 2013 ont très largement augmenté par rapport à 2012 (+ 33,74 %). Cela résulte :

- du déblocage du fonds de renouvellement pour le financement de réhabilitations de réseaux (+ 266 277,58 €),
- du remboursement d'une partie des taxes foncières sur les stations d'épuration de MEURSAULT et LADOIX-SERRIGNY suite à un trop versé de 2012 (+ 80 182 €),
- des produits liées à la facturation des usagers raccordables mais non raccordés des commune de BOUZE-Les-BEAUNE et POMMARD conformément à la délibération du 26 mars 2012 (+ 46 087,19 €),
- d'un ajustement de certaines surtaxes afin de dégager les marges de manœuvre financière nécessaires au financement des projets d'investissement (BLIGNY-les-BEAUNE, TAILLY, NOLAY, les zones « les 7 moulins », « les essarts » et VAL de REUIL).

➤ La Section d'Investissement

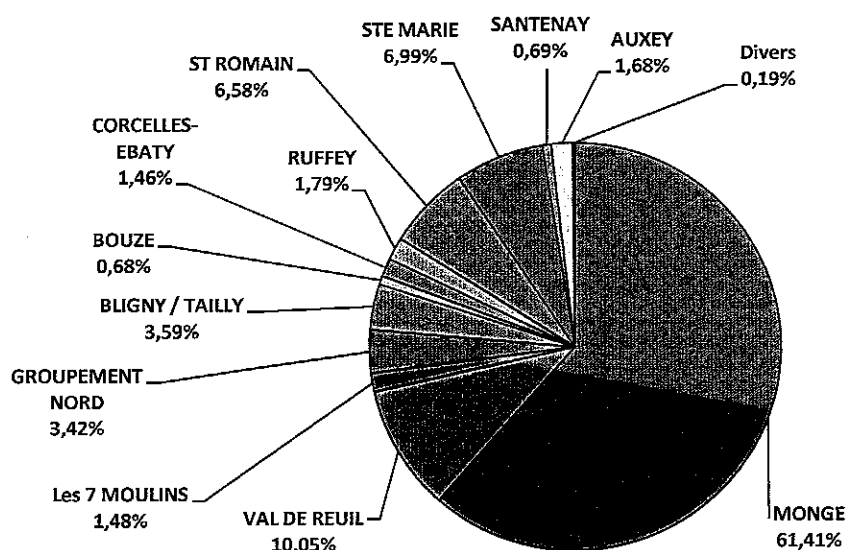
La section investissement pour 2013 est excédentaire à hauteur de 2 101 816,61 €. Il découle de l'emprunt qui a été souscrit pour un montant global de 3 797 000 € afin de financer une partie des travaux inscrits au programme 2013 et qui seront réglés sur l'exercice 2014.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2013 s'élèvent à 5 531 408,46 € en baisse de 4,98 % par rapport à 2012.

Il convient de noter que sur les 7 238 950 € de travaux budgétés, 2 612 975,31 € ont été réglés (contre 686 203,28 € en 2012). Dans l'enveloppe globale, 3 189 689,65 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2014.

Les travaux réalisés en 2013 pour 2 612 975,31 € se répartissent ainsi :



Ils concernent principalement les projets suivants :

- le raccordement de la commune de VOLNAY à la station MONGE,
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement de PULIGNY-MONTRACHET dans le cadre de l'opération cœur de village,
- le solde de la mise en place de l'assainissement collectif sur SAINT-ROMAIN,
- des travaux d'extension de réseaux sur SAINTE-MARIE-la-BLANCHE.

Les autres investissements pour 2013 sont constitués :

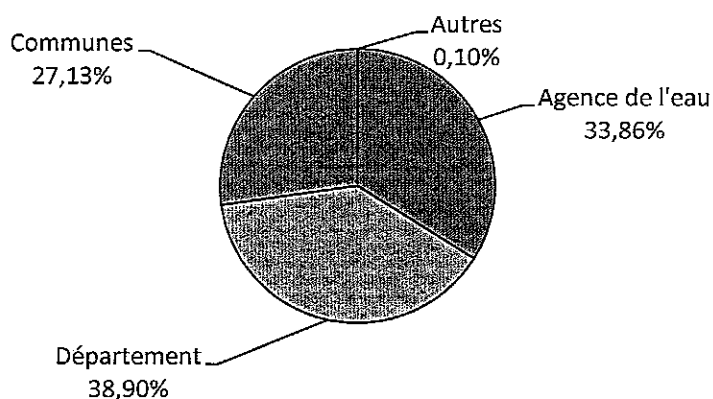
- de la reprise du déficit d'investissement 2012 pour 1 225 617,29 €, comprenant des travaux payés en 2012 et financés par le prêt souscrit en 2013 pour 3 797 000 €,
- du remboursement des dotations d'emprunt pour 755 322,35 €, en hausse de 13,08 % par rapport à 2012, lié au nouvel emprunt de 3 797 000 €.

✓ Répartition des recettes

Les recettes d'investissement 2013 s'élèvent à 7 633 225,07 € contre 4 595 692,94 € en 2012. La hausse résulte principalement des prêts souscrits auprès des banques suivantes :

- Crédit Mutuel : 2 019 000 € [réimputation prêt « ZAC » de 2010 au taux fixe de 3,35% sur 20 ans]
- Crédit Foncier : 393 000 € (taux fixe de 4,12% sur 20 ans)
- Banque Postale : 692 500 € (taux fixe de 3,75% sur 20 ans)
- Caisse des Dépôts : 692 500 € (taux révisable Livret A + 1pt sur 30 ans)

Il convient de souligner que les subventions perçues en 2013 s'élèvent à 1 478 177,84 € contre 2 524 272,20 €. Ces subventions se répartissent comme suit :



➔ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

❖ *Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :*

	2013	2012
Fonctionnement	149 419,87 €	148 872,75 €
Investissement	448 165,96 €	-112 953,25 €
Résultat global	597 585,83 €	35 919,50 €

➤ La Section de Fonctionnement

On constate un maintien du résultat de fonctionnement par rapport à 2012.

✓ Répartition des dépenses

Le montant des dépenses 2013 s'élève à 656 020,57 €, en hausse de 7,29 % par rapport à 2011. Cette augmentation correspond aux évolutions suivantes :

- les charges à caractère générales : +18,12% : cette évolution est liée aux dépenses d'électricité (correspondant à la hausse des tarifs et à la prise en compte de nouveaux postes de relevage), aux frais de maintenance notamment sur le logiciel de facturation de la régie des eaux et aux produits de traitement,

- les intérêts bancaires : + 32,19 % : cette hausse résulte du prêt souscrit en 2013 pour un montant de 673 000 €, et à des intérêts d'emprunt supplémentaires de 13 057,92 €,
- des annulations de titres sur exercices antérieurs : + 46,05 % : ce poste correspond à l'annulation de factures sur la part assainissement à la suite de dégrèvements sur fuite, des modifications d'index de compteurs...,
- les dotations d'amortissement : +5,12 % : cela résulte du lourd programme d'investissements qui a été conduit par la Communauté d'Agglomération.

✓ Répartition des recettes

Le montant des recettes d'exploitation pour 2013 s'élève à 805 440,44 €, soit une hausse de 5,93 % par rapport à l'année précédente. Cela résulte :

- des produits de la redevance assainissement : +3,90 %. En avril 2013, une hausse de la surtaxe assainissement a été réalisée ramenant ainsi cette dernière à 1,50 € Ht par m3 sur tout le territoire en régie ;
- du déblocage du « fonds de renouvellement » pour le financement de réhabilitations de réseaux (+ 20 505,40 €).

➤ La Section d'Investissement

La Section d'Investissement est excédentaire de 448 165,96 €. Ce résultat résulte du prêt qui a été souscrit au cours de l'année 2013 pour 673 000 € afin de faire face au programme de travaux 2013.

✓ Répartition des dépenses

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 706 027,02 € pour 2013, en baisse de 11,45 % par rapport à 2012.

Il convient de noter que sur les 1 721 791,14 € de travaux budgétés, 464 485,18 € ont été réglés en 2013 contre 686 203,28 € au titre de l'exercice précédent.

Cet écart entre le budgété 2013 et le réalisé 2013 découle principalement des crédits prévus pour la réalisation de l'assainissement sur CORCELLES-Les-ARTS et EBATY (152 000 €) ainsi que sur DEZIZE-les-MARANGES (485 860 €) qui n'ont fait l'objet d'aucun engagement sur 2013. Le projet de CORCELLES-les-ARTS et EBATY a fait l'objet d'un report de réalisation afin de boucler le financement de cette opération et celui de DEZIZE-les-MARANGE a été basculé sur le budget annexe Assainissement Affermage.

Les travaux réglés pour 464 485,18 € sur 2013 concernent :

- l'achat de matériels nécessaires au service de la régie des eaux pour 1 948,21 € (débroussailleuse, réfrigérateur, étagère de stockage),
- CHAGNY : 296 864,13 € pour le renouvellement des réseaux au passage sous le canal, rue des CREUSOTTES, rue du NANTIL, rue LE CREUX CHAMAURE et la mise en séparatif des réseaux rues BOILLET et MARTIN,
-

- DEZIZE-les-MARANGES : 35 076,51 € pour la maîtrise d'œuvre liée à la mise en place d'un assainissement collectif (cette dépense engagée en 2012 sera à terme basculée sur le budget assainissement en affermage et sera financièrement neutre pour le budget régie),
- MELOISEY : 106 897,59 € pour la réhabilitation des réseaux rue sous la VELLE et le bassin de stockage des boues liquides,
- PARIS-L'HOPITAL : 3 925,00 € pour une pompe de relevage,
- THURY : 13 722,29 € pour l'installation de pompe et de moteur à la station d'épuration et le renforcement du réseau au niveau de la STEP.

Il convient de noter que suite à la souscription d'un nouveau prêt auprès du Crédit Foncier pour 673 000 €, les frais liés au remboursement d'emprunt ont augmenté de 23,05 % en 2013, soit une dépense pour 2013 de 93 963,14€.

✓ Répartition des recettes

En 2013, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 154 192,97 € en hausse de 68,63 % par rapport à 2012. Cette augmentation résulte :

- du nouveau prêt Crédit Foncier pour 673 000 € ;
- des subventions perçues pour 117 703,60 € contre 0 € l'année passée.

➔ BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

❖ *Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :*

	2013	2012
Fonctionnement	- 4 578,25 €	- 60 429,92 €
Investissement	- 328 243,69 €	- 386 761,49 €
Résultat global	- 332 821,94 €	- 447 191,41 €

➤ La Section de Fonctionnement

Le déficit de la Section de Fonctionnement a été significativement réduit par rapport à 2012 passant de 60 429,92 € à 4 578,25 €.

Il convient de noter que l'important déficit de 2012 découle des contrôles réalisés sur les fosses septiques par un prestataire mandaté par la Communauté d'Agglomération, alors que les recettes liées à ces contrôles, ont été perçues auprès de ces usagers sur l'exercice 2013.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2013 s'élèvent à 92 381,73 €, en baisse de 5,95 % par rapport à 2012.

Les charges de fonctionnement 2013 sont principalement composées :

- de l'affectation du déficit de fonctionnement 2012 à la Section de Fonctionnement 2013 pour 60 429,92 €,

- des frais liés au contrôle de bon fonctionnement et des diagnostics sur les assainissements non collectif à CHEVIGNY-en-VALIERE et RUFFEY-les-BEAUNE pour 3 457,38 €,
- des charges de personnel pour 22 043,17 € (+1,48 % par rapport à 2012).

✓ Répartition des recettes

Les produits d'exploitation pour 2013 sont de 87 949,00 € alors qu'en 2012, ils s'élevaient à 38 951,81 €.

Cette hausse importante résulte :

- des recettes encaissées en 2013 concernant les contrôles des assainissements autonomes réalisés en 2012 sur les communes de MARIGNY-les-REULLEE, CORBERON, CORGENGOUX, et MEURSANGES pour 55 625,00 €, aux études diagnostics vente pour 4 000,00 € et des contrôles des installations neuves pour 8 850,00 €,
- de la prime pour le contrôle des installations ANC versée par l'Agence de l'Eau pour 16 740 € contre 7 826 € en 2012.

➤ La Section d'Investissement

Le déficit d'investissement pour 2013 s'élève à 328 243,69 €, en baisse de 15,13 % par rapport à celui de 2012.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'investissement 2013 s'élèvent à 392 226,61 € contre 578 161,83 € en 2012.

Les dépenses 2013 se composent principalement :

- de la reprise du déficit d'investissement 2012 au Budget Primitif 2013 pour 386 761,49 €,
- des dotations d'amortissement pour 2 734,00 €.

✓ Répartition des recettes

Les recettes d'investissement pour 2013 sont de 63 982,92 € contre 191 400,34 € pour 2012.

Ces recettes sont principalement composées d'une subvention versée par le Conseil Général de Côte d'Or pour l'opération de réhabilitation des assainissements autonomes sur AUBIGNY-la-RONCE pour 57 611,11 €.

Il convient de rappeler que le déficit d'investissement récurrent, qui est pour 2013 de 328 243,69 €, sera à terme comblé par le versement de la subvention du Conseil Général de Côte d'Or qui a été conventionnée en 2010 prévoyant un versement sur 10 ans. Le solde à percevoir au 31 décembre 2013 est de 317 533,93 €.

→ BUDGET EAU POTABLE AFFERMAGE

❖ *Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :*

	2013	2012
Fonctionnement	83 188,00 €	139 819,07 €
Investissement	1 625 502,26 €	408 941,69 €
Résultat global	1 708 690,26 €	548 760,76 €

➤ La Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement 2013 est excédentaire de 83 188 €, en baisse de 40,50 % par rapport à 2012. Cette évolution est liée principalement à une hausse des dépenses d'exploitation avec les intérêts d'emprunt qui sont de passés de 4 966,61 € à 40 454,65 € en 2013.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses de fonctionnement pour 2013 sont de 809 304,94 € contre 767 594,26 €. Ces dernières comprennent les postes suivants :

- achat d'eau pour la commune de SANTENAY : 78 214,61 € en 2013 (-3,67 % par rapport à 2012),
- sous-traitance pour 19 312,41 € ; ces charges 2013 correspondent à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des délégations de service public sur les communes de BOUZE-les-BEAUNE, BOUILLAND et ALOXE-CORTON ainsi qu'un avenant à la délégation en cours sur la commune de SANTENAY avec l'intégration de la station de traitement et des communes de DEZIZE-les-MARANGES et PARIS-L'HOPITAL,
- intérêts des emprunts : ils passent de 4 966,61 € en 2012 à 40 454,65 € en 2013 ; cette hausse résulte des deux emprunts de 1 727 000 € et 1 005 000 € souscrits respectivement auprès du Crédit Foncier (Taux fixe de 4,12% sur 20 ans) et de la Banque Postale (Taux fixe de 3,75% sur 20 ans).

✓ Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement pour 2013 sont de 892 492,94 € contre 907 413,33 € en 2012. Elles se composent :

- de la redevance eau potable : pour 2013, elle est de 599 206,45 € contre 676 459,85 € en 2012 ; cette baisse est liée à un décalage dans la perception des recettes reversées par le délégataire et à la loi WARSMANN du 1er juillet 2013 qui accorde des dégrèvements lorsqu'il y a des fuites d'eau survenues sur les canalisations privatives de l'habitation après compteur,
- du déblocage du fonds de renouvellement des réseaux intervenu en 2013 pour 177 133,82 €.

Il convient de noter que la variation des recettes, entre 2012 et 2013, est aussi liée à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 à la Section de Fonctionnement 2012 pour 100 000 €.

➤ La Section d'Investissement

La Section d'Investissement dégage un excédent de 1 625 502,26 € pour l'année 2013 contre 408 941,69 € en 2012. Cette variation résulte du recours à l'emprunt à hauteur de 2 732 000 € au cours de l'année 2013.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2013, s'élèvent à 3 872 867,41 € contre 2 087 046,40 € en 2012. Cette importance hausse est liée aux postes suivants :

- travaux : 3 130 844,24 € réglés en 2013 contre 1 714 683,10 € l'année précédente, certaines opérations telles que la station de traitement de SANTENAY ainsi que l'interconnexion ayant été lancées sur l'exercice 2012 et réglées sur 2013,
- remboursement des emprunts : 116 636,72 € de capital emprunt remboursé sur 2013 (73 372,49 € en 2012) ; la hausse du remboursement du capital des emprunts résulte des nouveaux prêts souscrits en 2013 pour financer les projets d'investissement réalisés sur la période 2012 et 2013.

Les travaux réalisés en 2013 pour 3 130 844,24 € concernent :

- le territoire affermé de la Communauté d'Agglomération : 392 217,08 € correspondant au renouvellement des branchements plombs pour 273 919,87 € et 118 297,21 € pour divers renouvellements de réseaux,
- BEAUNE : 205 975,76 € pour de la réhabilitation de réseaux avec notamment la rue de CHOREY,
- BOUILLAND : 65 384,68 € pour un renouvellement de conduite rue des FORGES,
- DEZIZE-les-MARANGES et PARIS L'HOPITAL (ex syndicat La Cozanne) : 274 839,57 € dont 217 676,39 € pour l'interconnexion et 57 163,18 € correspondant à une extension de réseaux pour desservir l'ensemble du village,
- LA ROCHEPOT - BAUBIGNY : 42 490,05 € pour le renouvellement d'une conduite sur la RD111 à BAUBIGNY,
- MEURSAULT : 117 001,95 € pour la sectorisation et la réhabilitation de réseaux rue de la LIBERTE et rue PIERRE MOUCHOUX,
- NOLAY : 38 752,79 € pour la sectorisation et le tubage de la conduite entre le réservoir et le hameau de SAIGEY,
- Zone du PAYS BEAUNOIS : 756 016,16 € pour la sectorisation et la réhabilitation de divers réseaux à CORGENGOUX, MONTAGNY-les-BEAUNE et COMBERTAULT,
- POMMARD : 54 635,10 € pour la conduite rue de la METAIRIE,
- SANTENAY : 1 053 046 € pour la création de la station de traitement (877 878,21 €) et des renouvellements de conduites (175 167,79 €),
- SAVIGNY-les-BEAUNE : 100 340,82 € pour la réhabilitation des réseaux rue de BOURGOGNE et rue CHANSON MALDANT,
- SAINT-AUBIN : 30 144,28 € pour le renouvellement du réseau rue de l'Eglise.

✓ Répartition des recettes

Les recettes d'investissement 2013 s'élèvent à 5 498 369,67 € pour 2 495 988,09 € en 2012.

Cette hausse se justifie par :

- les emprunts souscrits en 2013 auprès du Crédit Foncier pour 1 727 000 € (Taux Fixe de 4,12% sur 20 ans) et auprès de la Banque Postale pour 1 005 000 € (Taux fixe de 3,75% sur 20 ans) ; ces prêts vont en outre financer la charge résiduelle de la station de traitement de SANTENAY, l'opération de renouvellement des branchements plombs, la sectorisation, etc ; aucun prêt n'a été souscrit en 2012,
- des subventions d'équipement perçues sur 2013 pour 772 079,14 € (dont 499 000 € de fonds de concours de la commune de SANTENAY et 207 100 € de l'Agence de l'Eau pour le renouvellement des branchements plombs et la sectorisation). En 2012, ce budget annexe avait bénéficié d'aides à hauteur de 96 353,50 €.

➔ BUDGET EAU POTABLE REGIE

❖ *Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :*

	2013	2012
Fonctionnement	129 622,27 €	137 118,31 €
Investissement	1 017 749,09 €	- 891 836,82 €
Résultat global	1 147 371,36 €	- 754 718,51 €

➤ La Section de Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2013 de 129 622,07 € est en baisse de 5,46 % par rapport à 2012.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2013 s'élèvent à 733 437,90 € contre 660 959,14 € pour 2012 (les postes frais généraux et charges de personnel sont relativement stables sur la période concernée) ; la hausse résulte :

- des intérêts d'emprunt : ils sont passés de 8 610,34 € en 2012 à 59 269,04 € pour 2013 ; cette hausse découle du recours à l'emprunt à hauteur de 2 048 000 € au cours de l'exercice 2013 (cf. détail infra),
- du poste « titres à annuler sur exercice antérieur » : qui est passé de 7 657,11 € en 2012 à 19 845,17 € en 2013. Cette augmentation provient de la loi WARSMANN qui autorise les dégrèvements en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

✓ Répartition des recettes

Les produits de fonctionnement pour 2013 sont de 863 060,17 €, en hausse de 8,14 % par rapport à 2012. Cette hausse des recettes se justifie par :

- la mise en place de la tarification progressive au-delà de 120 m3 de consommation ; cette mesure a pour objectif d'éviter les gaspillages et de contribuer à réduire la consommation d'une ressource qu'il faut gérer avec précaution tout en maintenant le niveau des recettes,
- le déblocage du fonds de renouvellement (0,03 € Ht par m3) pour les réhabilitations des réseaux d'eau potable, 26 516,51 €.

➤ La Section d'Investissement

La Section d'Investissement est largement excédentaire de 1 017 749,09 €. Cela résulte des emprunts souscrits à hauteur de 2 048 000 € pour financer le programme de travaux 2013 qui a été budgété pour 1 343 771,20 € (dont 426 506,77 € ont été payés) ainsi que le déficit d'investissement 2011 pour 891 836,82 €.

Les crédits de travaux qui n'ont pas été réalisés sur 2013 feront l'objet d'un report sur l'exercice 2014 (392 872,17 €) ou d'une réinscription, le cas échéant, si ces derniers n'ont fait l'objet d'aucun engagement.

✓ Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 425 006,84 €. Ces dernières ont augmenté de 13,37 % par rapport à 2012.

Cette évolution se justifie par :

- l'affectation du déficit d'investissement 2012 sur l'exercice 2013 pour 891 836,82 € qui correspondait aux travaux réglés en 2012 et qui ont été financés en 2013 par le biais d'une partie de l'emprunt 2013 de 2 048 000 €,
- l'augmentation des frais liés au remboursement d'emprunt passant ainsi de 16 560,84 € à 89 161,25 € en 2013 ; cette hausse correspond aux deux prêts qui ont été souscrits auprès du Crédit Mutuel pour 681 000 € (réimputation prêt « ZAC » de 2010 au taux fixe de 3,35% sur 20 ans) et du Crédit Foncier pour 1 367 000 € (Taux fixe de 4,12% sur 20 ans) en 2013.

A l'inverse, il convient de noter que sur la période concernée, le poste travaux a diminué de 39 % et s'élève à 426 506,77 €. Il concerne :

- le territoire de la régie des eaux : 136 508,97 € avec notamment le renouvellement des branchements plombs sur le territoire en régie pour 117 435,19 €, l'achat de divers matériels nécessaires à la gestion du service (tronçonneuse, remorque, rayonnage, etc.) pour 6 316,50 € et le renouvellement des compteurs d'eau pour 7 074,58 €,
- AUBIGNY-la-RONCE : 58 868,96 € pour le renouvellement des réseaux rue du LAVOIR, rue du PATIS COTILLONNET, rue de la SERRE et la mise en place de la télésurveillance à la station de traitement,

- AUXEY-DURESSES : 30 480,45 € pour le renouvellement des réseaux rue du MOULIN et rue des CHAROTS,
- CHAGNY : 144 271,02 € pour le renouvellement des réseaux rue BOILLET, rue MARTIN, rue de LESSART, rue du VALLON, rue du PONT DE BOUZERON ; des changements de regards, de pompes et de compteurs, la création d'une trappe d'accès au réservoir d'eau brute, et la mise en place de la télésurveillance,
- CORMOT-Le-GRAND : 2 229,40 € pour le remplacement du matériel de désinfection sur le grand réservoir,
- MOLINOT : 36 047,66 € pour le remplacement de canalisations, de pompes et de compteurs à la station de pompage, la modernisation des équipements du puits et la mise en place de la télésurveillance,
- NANTOUX : 9 388,35 € pour la mise en place de la télésurveillance,
- THURY : 6 247,17 € pour le renouvellement de réseaux rue de la PLACE et rue VERLAMES, et la reprise de la toiture sur la station de pompage,
- VAUCHIGNON : 2 464,79 € pour la mise en place de la station de pompage.

✓ Répartition des recettes

Les recettes d'investissement 2013 s'élèvent à 2 442 755,93 € contre 363 935,55 € en 2012. Ces dernières sont principalement constituées en 2013 :

- de la réimputation d'un emprunt initialement contracté auprès du Crédit Mutuel et affecté aux Budgets Annexes des ZAC pour 681 000 € (Taux fixe de 3,35% sur 20 ans), et de la souscription d'un nouveau prêt auprès du Crédit Foncier pour 1 367 000 € (Taux fixe de 4,12% sur 20 ans),
- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 en Section d'Investissement 2013 pour 139 477,84 €,
- des subventions perçues auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 93 443,40 € pour le renouvellement de branchements plombs et les renouvellements de réseau sur CHAGNY.

→ BUDGET ZAC DU PRE FLEURY

- Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :

	2013	2012
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	-1 025 061,82 €	699 651,08 €
Résultat Global	-1 025 061,82 €	699 651,08 €

L'écart d'1 724 712,90 € entre l'excédent 2012 et le déficit 2013 a deux explications principales :

- la réaffectation au Budget Annexe « Assainissement Affermage » d'un prêt souscrit au cours de l'exercice 2010 (Taux fixe de 3,35% sur 20 ans) ; le Capital Restant Dû – CRD – objet de cette réimputation s'est élevé à 1 575 000 € ;
- des acquisitions foncières à hauteur de 82 000 €.

D'autre part, il convient d'ajouter qu'en 2013, 17 ha sont maîtrisés sur 21 que couvre la zone.

→ **BUDGET ZAC DES CERISIERES**

- Le résultat de clôture 2013 se présente ainsi :

	2013	2012
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	-1 627 885,36 €	510 887,17 €
Résultat Global	-1 627 885,36 €	510 887,17 €

L'écart de 2 138 772,53 € entre l'excédent 2012 et le déficit 2013 a deux explications principales :

- la réaffectation aux Budgets Annexes « Assainissement Affermage » et « Eau Régie » d'un prêt souscrit au cours de l'exercice 2010 ; le Capital Restant Dû – CRD – objet de cette réimputation s'est élevé à 444 000 € et 681 000 €, respectivement affectés aux Budgets « Assainissement affermage » et « eau régie » (Taux fixe de 3,35% sur 20 ans) ;
- des acquisitions foncières à hauteur de 892 000 €.

Actuellement, 21 ha sur 22 que représente la zone sont maîtrisés.


Au vu des éléments rappelés ci-avant,

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
Par 88 Voix Pour et 4 Abstentions,**

- approuve les résultats du Compte Administratif 2013,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_55
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1.1.2 - Comptes administratifs (délibérations de vote et d'affectations de résultats, documents b
Objet de l'acte	Compte Administratif exercice 2013
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140526-14_55-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2014
Date de réception de l'accuse de réception	10/06/2014